

15ème législature

Question N° : 19609	De Mme Véronique Louwagie (Les Républicains - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Taux élevés de mortalité prématurée en France	Analyse > Taux élevés de mortalité prématurée en France.
Question publiée au JO le : 14/05/2019 Réponse publiée au JO le : 27/08/2019 page : 7717		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les taux élevés de mortalité prématurée dont souffre la France. D'après le panorama de la santé 2017 réalisé par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), qui porte sur les 34 pays les plus développés de la planète, la France se situe au 12e rang des nations où l'on fume le plus de tabac, et au 4e rang de celles où l'on boit le plus d'alcool. Même si les plans nationaux de prévention sont bons, leur mise en œuvre, quant à elle, semble difficile. La prévention reste un combat de tous les jours dans le pays. Aussi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement concernant la mise en place d'un dispositif visant à insister davantage sur le sujet de la prévention au sein du système éducatif.

Texte de la réponse

La politique de prévention des conduites s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé 2018-2022 et dans le cadre du plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 validé par le cabinet du premier ministre le 19 décembre 2018, et plus précisément dans la priorité 3 « Faire grandir nos enfants dans un environnement protecteur » où entre autre l'objectif 3.2 « Donner à l'école les moyens d'une prévention efficace ». Ce plan prévoit : - de déployer, dans chaque région académique, des programmes validés de développement des compétences psychosociales en y associant les parents, visant à la fois à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention des comportements à risque, dont les conduites addictives ; - de former (formations initiales et continues, catégorielles et inter catégorielles) les enseignants et les personnels de santé scolaire à la promotion du développement des compétences psychosociales, en prenant appui sur le réseau des universités pour l'éducation à la santé (formations à distance et en présentiel) et sur des ressources pédagogiques qui intègrent l'acquisition des compétences psychosociales aux pratiques d'enseignement ; - de soutenir l'action de prévention des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ainsi que l'action d'impulsion et de coordination des chefs d'établissement référents par la mise à disposition de ressources (fiches méthodologiques, programmes validés). La prévention des conduites addictives en milieu scolaire s'effectue dans une démarche globale de prévention des conduites à risques, de promotion de la santé à l'école, visant, dans une continuité éducative, le développement des compétences psychosociales qui permettent à l'élève de construire sa personnalité et d'acquérir un sens de la responsabilité aussi bien individuelle que collective. Les compétences psychosociales visent le renforcement de l'estime de soi, de la capacité à maîtriser ses émotions, de la confiance dans l'adulte et de l'empathie. Elles permettent de mieux gérer les exigences et les épreuves du quotidien. Leur efficacité est accrue lorsque les parents sont associés à leur acquisition. Bienveillance et écoute sont des facteurs de protection essentiels contre les



consommations précoces de substances psychoactives, contre les addictions et leurs conséquences et contre d'autres conduites à risques (Expertise INSERM, 2014 – Conduites addictives chez les adolescents). Elles contribuent à l'apaisement du climat scolaire et favorisent la réussite éducative et scolaire des élèves (Enquête PISA 2015). Les actions de promotion de la santé des élèves sont prises en charge par tous les personnels, dans le respect des missions de chacun, en associant les parents et les partenaires institutionnels et associatifs agréés, suivant une démarche globale et positive. Ces actions sont formalisées dans le projet d'école et le projet d'établissement. Elles sont coordonnées par les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, aux niveaux de l'établissement, du département, de l'académie. Parmi ces actions, la mobilisation contre les conduites addictives est une préoccupation centrale des équipes pédagogiques et éducatives avec l'appui des personnels sociaux et de santé. Les données de la recherche et les apports des expérimentations appellent le déploiement d'actions de prévention, dès le plus jeune âge, favorisant l'acquisition par les élèves de savoirs et de compétences psychosociales qui les protègent contre les conduites addictives, avec ou sans produit. Ces actions doivent être menées dans le cadre de programmes validés scientifiquement, réalisés par une communauté enseignante et de santé formée à la promotion du développement des compétences psychosociales, et comprenant des ressources pédagogiques permettant leurs mises en place. Ces programmes doivent être adaptés au besoin du public cible, et mis en œuvre dans le cadre des CESC. C'est tout l'enjeu auquel les services de la direction générale de l'enseignement scolaire ont entrepris de répondre en impulsant une politique globale de prévention de conduites addictives qui n'est pas récente (plusieurs séminaires de formations ont eu lieu en 2015 sur la prévention du dopage et les conduites dopantes), et en participant plus récemment à des expérimentations pilotes de programmes de prévention des conduites addictives sur différents territoires, en partenariat notamment avec la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca). À titre d'exemple, le programme de développement des compétences psychosociales Unplugged est mis en place, à titre expérimental depuis juin 2018, dans le cadre d'un partenariat avec la fédération addictions et l'institut national du cancer (INCa). Il met particulièrement l'accent sur l'alcool, le tabac, le cannabis et les écrans. Il est destiné aux adolescents de 12 à 14 ans, et favorise les aptitudes intra-personnelles des collégiens (confiance en soi, expression de soi, respect des autres). Il invite également à décrypter les attitudes positives et négatives à l'égard des produits, les influences et attentes du groupe, les croyances sur les produits et leurs effets. Il encourage enfin le développement des habiletés interpersonnelles de communication, d'affirmation et de conciliation. Il comprend 12 séances interactives d'une heure (plus deux séances avec les parents), menées en co-animation par un enseignant et un professionnel de la prévention, ayant chacun reçu une formation adaptée. En mai 2019, les résultats d'une évaluation, menée par Santé Publique France et la Mildeca sur le programme déployé dans le Loiret, ont confirmé son efficacité. Le programme a un effet bénéfique sur les indicateurs de consommation récente et diminue la probabilité, lors du suivi à 8 mois, d'avoir consommé une cigarette, d'avoir été ivre ou d'avoir consommé du cannabis dans les 30 derniers jours. Le programme diminue également la probabilité d'avoir expérimenté chacun des comportements de consommation. Il diminue l'attitude positive à l'égard des drogues illicites, augmente la résistance à la pression des pairs, développe les compétences psychosociales et augmente la connaissance sur l'effet des produits. Il améliore également le climat scolaire perçu. À partir de la rentrée 2019, le programme est déployé dans les académies de trois régions supplémentaires : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Martinique.